



Desjardins

Caisse du Réseau de la santé



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 2021-2023

**Fonds d'aide au développement
du milieu, dons & commandites**



QUI SOMMES-NOUS

LE groupe financier de Desjardins spécialisé dans le domaine de la santé et des sciences de la vie.

- Caisse créée par et pour les travailleurs de la santé et leur famille
- Plus de **23 000** membres
- Une équipe de conseillers mobiles disponibles de jour et de soir
- 18 places d'affaires répartis à travers le Québec



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Caisse Desjardins du Réseau de la santé

La **caisse du Réseau de la santé** a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social du personnel du réseau de la santé et de ses collectivités

La caisse s'engage dans son milieu en soutenant des **projets en complémentarité** avec les organismes et les institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers gouvernementaux.

La présente politique vise à informer les membres et partenaires de la caisse de la **nature de ses contributions** dans le milieu.

Elle permet au conseil d'administration de la caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le **Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)**, les **dons** et les **commandites**.

La caisse s'engage à **réviser** cette politique en **2023** ou au besoin.



Desjardins

Caisse du Réseau de la santé



RAISON D'ÊTRE

La **politique** s'inscrit dans la réalité d'affaires du Mouvement, en tenant compte des **besoins spécifiques** des membres et de la communauté du réseau de la santé et des services sociaux, de la planification stratégique de la caisse et des orientations du Mouvement Desjardins.

Par son implication dans le développement de son milieu, la caisse souhaite véhiculer les **valeurs** du Mouvement Desjardins :







-  L'argent au service **du développement humain**;
-  L'**engagement** personnel;
-  L'action **démocratique**;
-  L'**intégrité** et la **rigueur** dans l'entreprise coopérative;
-  La **solidarité** avec le milieu;
-  L'**intercoopération**.



Photo : Remise d'une bourse de 1 000 \$ dans le cadre de notre programme de bourses 1^{er} emploi, 2018

OBJECTIFS

- ♥ Faire connaître le **cadre d'engagement** de la caisse dans son milieu;
- ♥ S'assurer que ses membres et la communauté ont **les informations nécessaires** à leur compréhension;
- ♥ Répondre aux besoins des membres et du milieu en appuyant des **projets de développement structurant**;
- ♥ Promouvoir la **distinction coopérative** et la participation démocratique des membres;
- ♥ Favoriser **l'accès des membres** par l'établissement de critères clairement définis.



Photo : Partenariat avec la FIQ pour contribuer à la mission de la Fondation SABSA, 2020

TYPES D'INVESTISSEMENT & CODE DE DÉONTOLOGIE

La caisse dispose de **leviers financiers** pour **enrichir** la vie des personnes et des communautés. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur ses **employés** et son **conseil d'administration** pour favoriser la proximité avec les membres et la communauté.



Fonds d'aide au développement du milieu



Dons



Commandites

Toute personne appelée pour et au nom de la caisse à poser un geste dans le cadre de la politique est liée par le **Code de déontologie de Desjardins**, notamment en ce qui a trait à la **confidentialité** et à la **gestion des conflits d'intérêt**.



Photo : Remise des Prix Stars du Réseau de la santé, 2019



Desjardins

Caisse du Réseau de la santé



FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Le **Fonds d'aide au développement du milieu** (FADM) permet aux membres de la caisse de contribuer au **développement durable** des communautés. Cela se fait en complémentarité d'autres **leviers financiers** disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel. Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des **projets structurants** qui répondent à des **besoins communs**, c'est-à-dire :



qui rassemblent différents acteurs autour d'un **objectif commun**, qui représentent des impacts positifs à long terme au sein de la communauté du réseau de la santé et des services sociaux ;



qui ont une **valeur ajoutée significative** pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir.



Desjardins

Caisse du Réseau de la santé



COMMANDITES

Une **commandite** est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un **bénéfice** institutionnel ou commercial.

La commandite vise à obtenir une **visibilité** et une **réciprocité d'affaires**, afin de rejoindre une clientèle ciblée.

Comme il s'agit d'une **opportunité d'affaires**, chaque contribution s'accompagne d'un :



Plan de mise en valeur définissant les objectifs initiaux



Budget



Mode d'évaluation des **bénéfices escomptés**



Photo : LA soirée des Paramédics



Desjardins

Caisse du Réseau de la santé



PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT

Les priorités d'investissement du FADM, des dons et des commandites sont basées sur des **consultations** effectuées auprès de divers groupes représentant les intérêts de nos **membres** en **2020**.

Priorités d'investissement

Détails



Jeunesse (25 %)

La **jeunesse**, la **réussite académique** et la **persévérance scolaire** sont des valeurs précieuses pour notre caisse. Les investissements en éducation se feront en octroyant des bourses, en donnant des conférences sur l'éducation financière ou en apportant un soutien aux divers départements de santé et de services sociaux dans les Cégeps et Universités.



Formation aux employés (40 %)

Il est important pour notre caisse de contribuer à la **formation des professionnels** de la santé et des services sociaux et de les outiller afin qu'ils soient en mesure de mieux **gérer leur finance**.



Bien-être des employés (20 %)

Le **bien-être des employés** est une préoccupation pour notre Caisse. Il est important pour nous de leur apporter une aide pour les soutenir psychologiquement face aux problèmes rencontrés et ce, en soutenant des organismes ou des activités.



Soutien et rétention du personnel de la santé et des services sociaux (10%)

Nous désirons contribuer au rayonnement des professionnels et les **encourager** à poursuivre leur **carrière** en santé ou en services sociaux.



Autres (5 %)

Nous serons présents pour soutenir **diverses opportunités** en cours d'année.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Fonds d'aide au développement du milieu

Les demandes de contribution doivent répondre aux **critères d'admissibilité** suivants :

Critères d'admissibilité

Détails



Demandeurs

Être un organisme, une association, une coopérative ou une personne morale dont **la raison d'être est axée sur une catégorie de professionnels ou d'étudiants liée à la santé et aux services sociaux.**



Membres

L'organisme demandeur n'est pas obligé d'être **membre de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé.**



Développement durable & jeunesse

Une attention particulière sera portée aux demandeurs qui auront pris en considération la perspective du **développement durable** et de la **jeunesse** dans leurs initiatives et la gestion de leur organisation.



Secteur d'activité, portée & visibilité

L'initiative doit concerner les **étudiants ou professionnels de la santé et des services sociaux** et doit rejoindre un **grand nombre** de personnes. Il doit être démontré de quelle façon le projet contribuera au **mieux-être de la collectivité** et apportera une **visibilité** à la Caisse.



Priorités d'investissement

La demande doit s'inscrire dans les **priorités d'investissement** de la Caisse.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Commandites

Les demandes de contribution doivent répondre aux **critères d'admissibilité** suivants :

Critères d'admissibilité

Détails



Demandeurs

Être un organisme, une association, une coopérative ou une personne morale dont **la raison d'être est axée sur une catégorie de professionnels ou d'étudiants reliée à la santé et aux services sociaux.**



Membres

L'organisme demandeur n'est pas obligé d'être **membre de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé.**



Développement durable & jeunesse

Une attention particulière sera portée aux demandeurs qui auront pris en considération la perspective du **développement durable** et de la **jeunesse** dans leurs initiatives et la gestion de leur organisation.



Secteur d'activité, portée, visibilité & réciprocité d'affaires

L'initiative doit concerner les **étudiants ou professionnels de la santé et des services sociaux** et doit rejoindre un **grand nombre** de personnes. Il doit être démontré de quelle façon le projet contribuera au **mieux-être de la collectivité** et apportera une **visibilité** à la Caisse.



Priorités d'investissement

La demande doit s'inscrire dans les **priorités d'investissement** de la Caisse.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Dons

Les demandes de contribution doivent répondre aux **critères d'admissibilité** suivants :

Critères d'admissibilité

Détails



Demandeurs

Être un organisme de bienfaisance enregistré.



Membres

L'organisme demandeur doit être **membre de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé ou s'engage à le devenir**, sauf dans des cas exceptionnels. C'est l'organisme qui doit être membre et non le représentant de l'organisme.



Développement durable & jeunesse

Une attention particulière sera portée aux demandeurs qui auront pris en considération la perspective du **développement durable** et de la **jeunesse** dans leurs initiatives et la gestion de leur organisation.



Secteur d'activité, portée, visibilité & réciprocité d'affaires

L'initiative doit se dérouler dans le secteur de la santé ou des services sociaux de la Caisse et doit rejoindre un **grand nombre** de personnes. Une visibilité n'est pas nécessairement requise en contrepartie de la contribution.



Priorités d'investissement

La demande doit s'inscrire dans les **priorités d'investissement** de la Caisse.

EXCLUSIONS

Fonds d'aide au développement du milieu, dons & commandites

Critères d'exclusion

Détails



Demandeurs

Les demandes provenant d'individus, d'entreprises privées ou d'organismes ne peuvent pas être à caractère **politique** ou **religieux**.



Utilisation des contributions

Les contributions ne peuvent pas soutenir les **activités régulières** d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement. Elles ne doivent pas non plus se **substituer à des programmes gouvernementaux** d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent. Elles ne peuvent pas être utilisées pour rembourser une **dette**, pour accumuler des sommes dans une **réserve** ou pour effectuer des **rénovations du patrimoine bâti**. Les **frais d'utilisation de service** (FUS) ne seront pas remboursés.



Valeurs & déontologie

Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des **valeurs** du Mouvement Desjardins. L'organisation ne doit pas avoir eu des **comportements frauduleux** ou avoir eu des agissements qui pourraient porter atteinte à la réputation de la caisse.



Secteurs d'activité

L'initiative **ne touche pas** directement le personnel de la **santé** et des **services sociaux**.



Priorités d'investissement

La demande ne s'inscrit pas dans les **priorités d'investissement** de la Caisse ou dépasse le pourcentage annuel déjà attribué.

DÉPÔTS DE PROJETS & DÉLAIS

FADM, dons & commandites

Pour déposer une demande, veuillez compléter le **formulaire** situé sur le [microsite](#) de la Caisse dans la section **Engagement dans le milieu**.

Pour toute demande de **2 000 \$** et plus, vous devez fournir vos **états financiers** et effectuer une **reddition de comptes**.

Aucune **demande incomplète** ne sera analysée; elle sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les **documents requis** auront été reçus.

Il y a **4 dates de dépôts** et la caisse dispose de **60 jours** pour analyser les dossiers.

Après analyse et recommandation du **comité coopération**, le **conseil d'administration** entérine les recommandations de ce dernier.

Par la suite, les demandeurs seront **informés** de l'aide accordée par la Caisse.

4 DATES DE DÉPÔTS DE PROJETS



1^{er} février



1^{er} mai



1^{er} août



1^{er} novembre



Desjardins

Caisse du Réseau de la santé



ENGAGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

Fonds d'aide au développement du milieu, dons & commandites

Engagements



Convention de partenariat & reddition de comptes



Respect



Transparence



Faire affaire avec la caisse

Détails

L'organisme bénéficiaire d'une contribution doit respecter les **obligations** contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée, ainsi que celles qui pourraient être demandées par la caisse. Pour les demandes de **2 000 \$** et plus, l'organisme doit remettre ses **états financiers**, signer une **convention de partenariat** et remettre un **bilan** présentant une analyse du projet et de son impact sur les membres et la communauté.

La caisse et l'organisme s'engagent dans le plus grand respect des **missions de chacune des parties**.

La caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande **transparence** dans le cadre de l'aide octroyée. L'organisme s'engage notamment à **faire part de tout changement** qui serait susceptible de modifier le support de la caisse consenti sur la base de la demande initiale. L'organisme ne peut pas bénéficier de fonds provenant d'une autre **entité de Desjardins**, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation de la caisse.

L'organisme s'engage à favoriser le **développement de ses propres affaires** avec la caisse. Il s'engage de plus à encourager ses membres à faire affaire avec la caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.

ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

Fonds d'aide au développement du milieu, dons & commandites

Engagements



Engagement et rapport à la caisse

Détails

Les personnes ou organismes qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à **utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur disposition**. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organismes qui s'adressent à la caisse.



Visibilité

Les commandites et les contributions octroyées à partir du Fonds d'aide au développement du milieu doivent inclure un **plan de visibilité** détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la caisse dans son milieu.

La caisse peut également demander que des **administrateurs** ou des **employés** soient présents lors de l'événement ou annonce du projet.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un **compte rendu annuel**, afin de s'assurer que la caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés.

L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des **photos libres de droit** représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la caisse et toutes autres plateformes.



Encourager les communautés étudiantes





Appuyer les professionnels





Soutenir les entrepreneurs de la santé et des sciences de la vie





Une caisse accessible à vous!

Nos conseillers sont disponibles pour répondre à vos questions, de jour comme de soir, par téléphone, de façon virtuelle ou encore en se rendant à votre domicile ou à votre lieu de travail.

2100, boul. de Maisonneuve Est, bur. 102
Montréal (Québec) H2K 4S1

AccèsD, service gratuit offert 24 h sur 24, 7 jours sur 7

caisse.t92278@desjardins.com

1 877 522-4773

Restez connectés!

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



www.caissesante.ca

1 877 522-4773



Desjardins

Caisse du Réseau de la santé

